# Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie!)

2<sub>0</sub><sup>1</sup>3 / °4



Tardi © Casterman

### Chers amis

Les « éditos » des Lettres précédentes ont suscité beaucoup de réactions et quelques *imbroglii* : j'ai reçu un nombre conséquent de remarques, encouragements, témoignages divers et une critique.

Le temps me manquant pour préciser certaines idées, et le débat sur la criminologie ayant repris quelque vigueur, cette *Lettre* diffusée qui aurait dû être diffusée en pleine période pascale sera donc une simple Lettre d'informations : elles ne manquent d'ailleurs pas !

Bien cordialement

JmB

# 1. Livres, articles, revues...

Jacques SEMELIN, Persécutions et entraides dans la France occupée. Comment 75% des juifs ont échappé à la mort, Paris, Le Seuil/Les Arènes, 2013, 29€

rèsde quatre-vingt mille juits (françaiset étrangers) demeurant en France en 1940 ont ététués par les nazis durant les années d'Occupation. Cette tragédie est désor mais établie et documentée. Leur histoire en appelle cependant une autre, troppeu étudiée par les historiens, et quel'auteur de ce livre prend à bras-le-cor ps. Puisque environ trois cent trente mille juifs vivaient alors dans notre pays, cela signifie que 75 % d'entre eux ont puéchapper à l'extermination. Pour les juifsfrançais, cette proportion avoisine les 90 %. Par comparaison, la Belgique n'a compté que 55 % de survivants et les Pays-Bas 20 %.

Comment comprendre cette singularité du cas français, puisque la volonté nazie de détruire les juifs est partout semblable et que Vichy collabore à leur déportation? Cette question était encore un «point aveugle » dans l'historiographie de la Shoah. Certains ont même par lé d'une «énigme française ».

Au terme d'une enquête de plusieurs années, riche de témoignages et d'archives, écrite d'une plumes ensible et sereine, Jacques Semelin apporte une contribution décisive. Il brosse un table au radicalement autre dela France occupée. Une société plurie le et changeante, où la délation coexiste avec l'entraide, où l'antisémitisme n'empêche pas la solidar té des petits gestes. Sans jamais minimiser l'horreur du crime, ce livre monumental ouvre une nouvelle période dans notre lecture des années d'Occupation. Il fer a date.

Directeur de recherche au CNRS (CERI) et professeur à Sciences Po, Jacques Semelinest spécialiste de la résistance d'vile et d'es crimes de masse. Son livre Sansarmes face à Hilser (19.89), désormaliscon sidifé comme un chasique, vient d'être réédité. Il a aussi publié Puriher et détruine. U sages politiques des massacres et géno dides (2005), ouvrage traduit aux États-Unis par la Columbia University Press.



Jacques Semelin

PERSÉCUTIONS
ET ENTRAIDES
DANS
LA FRANCE
OCCUPÉE
COMMENT
75 % DES JUIFS
EN FRANCE
ONT ÉCHAPPÉ
À LA MORT

Les Arènes
Seuil

Les Arènes
Seuil

Les Arènes Seuil

### Message de l'auteur :

Fruit de plusieurs années d'enquête, cet ouvrage est à la croisée de mes travaux antérieurs sur la résistance civile et les violences de masse.

Tout semble avoir déjà été dit sur la *Shoah* en France. Pourtant, au cours de ce travail de longue haleine, j'ai eu le sentiment de faire des « découvertes », alors que je pensais avoir une bonne connaissance du sujet. C'est pourquoi l'ambition

de ce livre, à certains égards, est de proposer une nouvelle écriture et compréhension de cette période sombre de l'histoire de France.

NB: Sur ce sujet on me permettra de rappeler l'existence du blog d'Alain Michel où l'on débat beaucoup du problème du rôle, de l'autonomie, des responsabilités de « Vichy » à propos des rafles et donc, accessoirement, de la police française et de son action (mais dont on méconnaît les cultures, enjeux et intérêts...)...

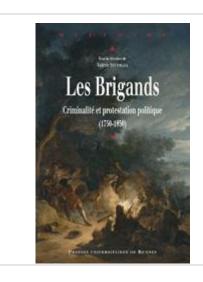
Voir en particulier les longs (et parfois confus, mais parfois aussi très intéressants) qui suivent :

 $\frac{http://vichyetlashoah.blog.lemonde.fr/2013/01/30/ma-reaction-a-francois-delpla/}{}$ 

 $\frac{http://vichyetlashoah.blog.lemonde.fr/2013/01/30/les-reactions-defrancois-delpla/}{$ 

# Valérie SOTTOCASA (dir.) Les brigands. Criminalité et protestation politique (1750-1850). Rennes. PUR. 2013. 18 €

Contrebande, brigandage, délinquance ou protestations politiques, autant de formes différentes de criminalité et de violence dans la France troublée des années 1750-1850. Ce livre en propose une triple étude portant sur l'identité du brigand, les différentes formes de répression élaborées à son encontre et les manifestations régionales du brigandage. Il s'attache à des figures emblématiques tel Mandrin ou présente de nouvelles perspectives comme les relations entre hommes et femmes au sein des bandes de brigands.



2013 Valérie Sottocasa (dir.)

Domaines :Histoire moderne, Histoire

contemporaine
Collection : Histoire

Format: 15,5 x 24 cm Nombre de pages: 248 p. Illustrations: Couleurs et N & B ISBN: 978-2-7535-2182-7

Disponibilité : en librairie Prix : 18,00 €

Ajouter au panier

Sommaire:

De la légende à la réalité : une identité construite

L'État et le brigandage Modèles régionaux

Olivier PIGOREAU, Sanglante randonnée. Les Français de la division « Brandebourg » et des formations de chasse SS, Paris, Histoire et collections, mars 2013, 380 p., 22€

Avec cet ouvrage sur un sujet pratiquement vierge : les Français de la division « Brandebourg » (créée à l'origine par l'amiral Canaris) et plus particulièrement ceux de la 8<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> régiment, « formation de chasse » qui, du Sud-Ouest au Midi, des Pyrénées à l'Alsace, a mené des opérations d'une grande violence contre maquis et résistants et perpétré nombre de crimes, Olivier Pigoreau, retrace le parcours de certains de ces volontaires souvent issus du PPF, mais aussi de la LVF voire du « milieu ».

« Raisonnablement » fouillé, illustré de photos inédites, nous avons là un précieux apport à l'étude de la répression allemande en France occupée qui depuis les thèses de Gaël Eismann, Laurent Thiéry, Cédric Neveu et tout récemment Thomas Fontaine sort enfin du tunnel des lieux communs et de la paresse intellectuelle (« la Gestapo ») pour prendre toute sa complexité qui s'exprime par la diversité et l'évolution chronologique des services, des acteurs et leurs rivalités et concurrences : MBF, OB West, KHSF, SIPO-SP et leurs « outils » : Feldgendarmerie, Geheime Feldpolizei, Abteilung 3F de l'Abwehr, etc...



### Présentation éditeur :

L'une des formations militaires allemandes les plus brutales de toutes celles qui furent employées en France dans la lutte contre la Résistance était composée de volontaires français. Militants des partis collaborationnistes, anciens du front de l'Est, authentiques voyous comme François Carbone, le frère du célèbre caïd marseillais, ou maquisards « retournés » : ils vont former la 8e compagnie du 3e régiment de la division « Brandebourg », le bras armé des services de renseignement allemands. Opérant en civil, en uniforme ou dans la tenue de leurs adversaires, les soldats de la 8e compagnie se rendront responsables de plusieurs centaines d'assassinats, notamment dans le Sud-Ouest, en Provence et en Alsace. Repliés en Allemagne, ils seront versés dans les Waffen-SS et rejoindront les formations de chasse d'Otto Skorzeny, le chef des commandos de Hitler. Ils seront alors engagés dans des missions derrière les lignes ennemies sous l'uniforme des troupes alliées, avant d'être versés dans le Werwolf, ce mouvement de résistance voulu par nazis les plus fanatiques. Certains tomberont sous les balles des pelotons d'exécution de l'épuration. D'autres partiront se battre en Indochine. Certains deviendront des notables. L'un d'eux partagera les tourments les plus intimes d'un président de la République. Au terme d'une longue enquête dans les archives judiciaires de l'épuration, l'auteur nous offre un regard nouveau sur la répression allemande en France, évoquée en suivant au jour le jour l'un de ses acteurs. Il revient sur les relations entre les formations collaborationnistes, en particulier le PPF, et les Allemands.

■ À propos de *Liaisons dangereuses*. *Miliciens, truands, résistants* (Perrin, 2013), j'ai eu l'occasion de lire quelques bons CR, mais celui de

Joël Drogland sur le site Clionautes (mis en ligne le 17 mars 2013) sort réellement du lot.

Et comme l'auteur est coutumier du fait, j'ai pensé signaler ses diverses chroniques aux « amis ».

Un chroniqueur qui lit, comprend et rend compte intelligemment des ouvrages qui passent entre ses mains, c'est assez rare pour être souligné et signalé...

http://clio-cr.clionautes.org/spip.php?article4452#.UUb7OVcgaK0

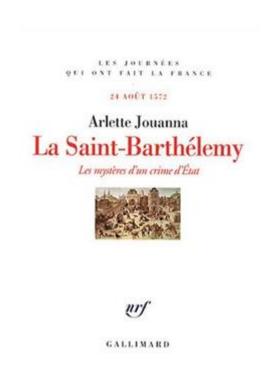
■ Remarqué aux *Manchester University Press*, un ouvrage (<u>The Saint Bartholomew's Day massacre</u>

The mysteries of a crime of state

Arlette Jouanna translated from French by Joseph Bergin

que j'avais raté dans sa version française (nobody's perfect) et qui n'intéressera pas que les modernistes

Arlette JOUANNA, La Saint-Barthélemy: Les mystères d'un crime d'État (24 août 1572), Gallimard, 416p., 26,40 Euros



### Présentation éditeur :

Le 18 août 1572, Paris célèbre avec faste le mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre, événement qui doit sceller la réconciliation entre catholiques et protestants. Six jours plus tard, les chefs huguenots sont exécutés sur ordre du Conseil royal. Puis des bandes catholiques massacrent par milliers " ceux de la religion " - hommes, femmes, vieillards, nourrissons... Comment est-on passé de la concorde retrouvée à une telle explosion de violence ? Comment une " exécution préventive " de quelques capitaines a-t-elle pu dégénérer en carnage généralisé? Quel rôle ont joué le roi, la reine mère, les Guises, le très catholique roi d'Espagne? De ces vieilles énigmes, Arlette Jouanna propose une nouvelle lecture. La Saint-Barthélemy n'est l'œuvre ni des supposées machinations de Catherine de Médicis, ni d'un complot espagnol et encore moins d'une volonté royale d'éradiquer la religion réformée. Charles IX, estimant sa souveraineté en péril, répond à une situation d'exception par une justice d'exception. Mais en se résignant à ce remède extrême, il installe, sans en faire la théorie, une logique de raison d'État. Cette tragédie, vécue comme une rupture inouïe, suscite une réflexion foisonnante sur les fondements du pouvoir, les limites de l'autorité, la légitimité de la désobéissance ; sur le danger aussi que font courir les divisions religieuses aux traditions du royaume. Mais cet effort de restauration politique va se heurter à la sur-sacralisation du roi, qui ouvre la voie à l'absolutisme des Bourbons.

■ Luigi LACCHÈ, Monica STRONATI (a cura di), *Una Tribuna per le scienze criminali, La 'cultura' delle Riviste nel dibattito penalistico tra Otto e Novecento*, Macerata, EUM (edizioni università di Macerata), 2013, 295p., 18€

Luigi Lacchè et l'université de Macerata poursuivent l'œuvre initiée par le regretté Mario Sbriccoli et publient ce recueil de textes portant sur « la science » et l'anthropologie criminelles et les débats qui les caractérisent dans le dernier tiers du XIXe S et le début du XXeS. On trouvera donc dans cet ouvrage d'intéressants développements (en italien, anglais et français) sur Lombroso, Ferri, Lacassagne et les grandes revues qui accompagnèrent et portèrent le développement de l'anthropologie criminelle et les débats qui opposèrent ses différents courants et écoles : *The Journal of Prison Science, Rivista di Sociologia, Antologia Guiridica, Riforma Guiridica, La Scuola Positiva, L'Anomalo, les Archives de l'Anthropologie criminelle, The Journal of the American Institute of Criminal Law and Criminology*, etc...

http://eum.unimc.it/

■ Sébastien SOULIER, *La Chronique criminelle dans la presse du Puy-de-Dôme*, 1852-1914, Fondation Varennes, 768p., 45€.

Il s'agit de la publication d'une thèse qui a obtenu le prix de la Fondation Varenne.

### FONDATION VARENNE



#### Résumé

Le 29 juillet 1881, la loi sur la liberté de la presse marque le point de départ d'un développement sans précédent de la presse écrite en France. Un développement qui amène cette presse à jouer un rôle désormais essentiel dans la vie politique, sociale et culturelle de tous les Français. Très rapidement, la presse du Puy-de-Dôme profite de ce bouleversement institutionnel pour se développer à son tour. Parallèlement au succès des romans feuilletons, la chronique criminelle devient alors un des atouts commerciaux majeurs de cette presse écrite devenue populaire, et ce depuis le début des années 1860 et la naissance du Petit Journal. Tous les moyens sont bons pour faire voir à son lectorat. Les dépêches ne suffisent plus, il faut désormais se déplacer, enquêter, s'interroger et révéler, avec ou sans la collaboration des autorités judiciaires. En effet, la criminalité a depuis toujours suscité au sein de la population un éventail d'émotions aussi diverses que la peur, le dégoût, la curiosité, la réprobation et la fascination. En réponse à ces émotions, les révélations et les jugements d'actes criminels sont l'occasion pour la presse de multiplier les éloges ou d'émettre des critiques vis-à-vis du système politique et judiciaire, de s'inquiéter de la déchéance des valeurs morales, de s'effrayer des menaces anarchistes et des monstres tapis dans les ruelles et les champs. Plus que de simples outils d'information et de politisation, les journaux deviennent alors par le biais de leur chronique criminelle le relais des interrogations et des convictions

Titre : La chronique criminelle dans la presse du Puy-de-Dôme de 1852 à 1914

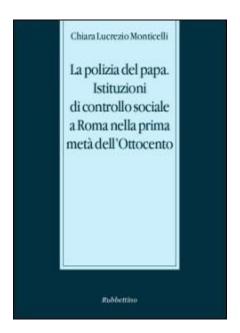
Auteur : Sébastien Soulier Editeur : Fondation Varenne

Collection : Thèses Nombre de pages : 768 ISBN : 978-2-916606-68-2

Qté	ISBN	Fondation Varenne	Prix TTC
		La chronique criminelle dans la presse du Puy-de-Dôme	
	9 7 8 2 9 1 6 1 6 0 6 6 8 2	de 1852 à 1914	45€
		Sébastien Soulier	

En vente chez votre libraire ou sur les sites spécialisés

■ Chiara Lucrezio MONTICELLI, *La Polizia del papa. Istituzioni di controllo sociale a Roma nella prima metà dell' Ottocento*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2012, 221p. 14€.



Un nouvel ouvrage édité dans une collection animée par une équipe de chercheurs italiens particulièrement productifs et dynamiques (cf l'ouvrage dirigé par Simona Mori et Leonida Tedoldi signalé dans la Lettre précédente et les nombreuses études de Livio Antonelli dont tous les historiens de la police connaissent le rôle). Cette fois encore (et le sujet nous renvoie à l'actualité, même si le Vatican n'a plus grand-chose de commun avec les états pontificaux du XIXe siècle) c'est un sujet original et bienvenu que traite Chiara Monticelli : les institutions policières pontificales dans la première moitié du 19e siècle. L'auteur (sa thèse portait sur "Les origines de la police moderne. Structures ecclésiastiques et nouveaux systèmes de police dans la Rome de la première moitié de XIXe siècle") s'attache aux aspects, missions... très variés qu'assument justice et police dans les états du pape, sur une période extrêmement riche qui couvre aussi bien la période napoléonienne que les révolutions de 1848. Elle étudie et décrit structures, acteurs, rouages de l'institution sans oublier la question des modèles et leur circulation très en vogue chez nos amis modernistes.

### Présentation éditeur :

La Direzione generale di polizia istituita nel 1816 nello Stato pontificio modificò profondamente il precedente assetto frammentato dell'ordine pubblico romano, riflettendo una tendenza in atto in tutta l'Europa post-napoleonica. Nell'innovazione istituzionale confluivano tuttavia non solo le esperienze amministrative maturate negli anni francesi, ma anche i più antichi dispositivi di controllo cresciuti in seno alla Chiesa nel corso della Controriforma, generando intrecci e sovrapposizioni di competenze.

Protagonisti della vicenda ricostruita nel libro sono parroci e poliziotti romani alle prese con le loro attività quotidiane (sorveglianza del territorio e della popolazione, rilascio di passaporti e documenti, rapporti con i tribunali) e nei loro rapporti di conflitto, collaborazione, interazione. È attraverso questa prospettiva che l'autrice, accogliendo i risultati più recenti della storiografia internazionale, analizza le matrici storiche di una nuova razionalità amministrativa del controllo urbano e sociale nella Roma del XIX secolo.

http://www.store.rubbettinoeditore.it/la-polizia-del-papa-istituzioni-dicontrollo-sociale-a-roma-nella-prima-meta-dell-ottocento.html

■ Le dernier numéro de *Criminology & Criminal Justice* (April 2013 / 13)

« Policing in a time of contraction and constraint: Reimagining the role and function of contemporary policing »

### Introduction

Andrew Millie and Karen Bullock

Policing in a time of contraction and constraint: Re-imagining the role and function of contemporary policing

Full Text (PDF)

### **Articles**

Andrew Millie

The policing task and the expansion (and contraction) of British policing Full Text (PDF)

Robert Reiner

Who governs? Democracy, plutocracy, science and prophecy in policing

a. Full Text (PDF)

Mike Hough

Procedural justice and professional policing in times of austerity

b. Full Text (PDF)

Karen Bullock and David Leeney

Participation, 'responsivity' and accountability in neighbourhood policing

c. Full Text (PDF)

Simon Holdaway

Police race relations in the Big Society: Continuity and change

d. Full Text (PDF)

### http://crj.sagepub.com/content/current

Jean-Jacques GILLOT, Chroniques des années de guerre en Périgord. Occupation, collaboration et Résistance, sortie le 3 mai aux éditions de Borée, 26 Euros.

Après plusieurs ouvrages sur des sujets « chauds » (qui ne lui ont pas fait que des amis chez les tenants de l'histoire bétonnée): Le partage des Milliards de la Résistance (notamment l'attaque du train de la Banque de France à Neuvic, le 26 juillet 1944), Pilote, 2004 ou encore L'épuration en Dordogne selon Doublemètre (Pilote, 2002) qui jetaient une lumière crue sur de troubles épisodes et quelques acteurs de l'histoire de cette belle région, Jean-Jacques Gillot s'est lancée dans une fresque plus ambitieuse que sa grande connaissance de l'histoire et des archives locales, rend riche et précieuse...

ANNÉES DE GUERRE

CHRONIQUES DES

'historien Jean-Jacques Gillot livre ici un panorama diversifié de l'époque agitée que constitua la Seconde Guerre mondiale en Périgord, au « temps où les Français ne s'aimaient pas, s'entredéchiraient et même s'entretuaient », selon les mots de Georges Pompidou.

De Paul Lapuyade, modèle accompli de la fuite en avant des collaborateurs, à l'intrigant Marcel Thisse, en passant par le trouble Urbanovitch, l'étonnante famille Gréco, l'engagement des policiers Félix Landry et Jacques Carbuccia, ainsi que la situation restée longtemps méconnue de soixante-douze marins de la France libre aux itinéraires singuliers, l'auteur nous mêne dans les arcanes d'une période révélatrice des passions, des faiblesses, mais aussi des grandeurs de la condition humaine. Nous y voyons la multiplicité des motivations et des modalités d'action. Nous y constatons également que bien des personnages qui n'avaient pas emprunté la même cause initiale eurent par la suite une propension à se rencontrer, et même à se comprendre.

Débarrassées de la gangue idéologique et rédigées en totale indépendance d'esprit, ces Chroniques des années de guerre en Périgord décrivent une situation extrêmement plus complexe que d'aucuns le prétendent encore. Mieux qu'une contribution au « devoir de mémoire », dévalorisé par des objectifs troubles, elles s'inscrivent dans un véritable « devoir d'histoire ».



JEAN-JACQUES GILLOT, fils d'un jeune marin de la France libre, est maître en droit, diplômé en sciences politiques et docteur en histoire contemporaine. Officier de réserve et auditeur à l'Institut des hautes études de Défense nationale, il a écrit plusieurs livres, notamment L'Épuration en Dordogne selon Doublemètre et Le Partage des milliards de la Résistance, avec Jacques Lagrange (Pilote 24 Édition), ainsi que Résistants du Périgord, avec Michel Maureau (Éditions Sud-Ouest). Aux éditions De Borée, il est l'auteur, avec Pascal Audoux, des Mystères du Périgord.



Jean-Jacques Gillot CHRONIQUES DES ANNÉES DE GUERRE Occupation, collaboration et Résistance Préface de Jean-Marc Berlière l'Humanii

# 2. Séminaires, colloques, journées d'études, calls for papers...

Journée d'études à l'Université Lille 2 <u>le jeudi 4 avril 2013</u> sur le thème de la modernisation et du cadre juridique du renseignement.











### Modernisation et cadre juridique du renseignement en France

Journée d'études sous la coordination scientifique du Pr. Bertrand WARUSFEL Université Lille 2 (ERDP), 1 place Deliot, Lille - salle Guy Debeyre Jeudi 4 avril 2013

#### Matinée

Accueil par le Pr. Xavier Vandendriessche, Président de l'Université Lille 2 – Droit et Santé

### La lente modernisation du renseignement d'Etat en France

sous la présidence du Pr. Emmanuel Cartier, Directeur de l'ERDP, Université Lille 2

L'institutionnalisation progressive du renseignement français

Pr. Olivier Forcade, Université Paris 4

La modernisation du droit et des institutions de défense et de sécurité

Pr. Vincent Cattoir-Jonville, Université Lille 2

L'évolution de la notion de sécurité depuis 1945

Pr. Sébastien Laurent, Université Bordeaux 4

### La nouvelle centralité du renseignement dans la politique de sécurité nationale

sous la présidence du Pr. Bertrand Warusfel, Université Lille 2

Le renseignement intérieur face aux nouvelles menaces organisées

Jean-Jacques Pascal, ancien directeur central des RG et de la Surveillance du territoire

La contribution du renseignement militaire à la gestion des crises

Général (cr) Michel Masson, ancien directeur du renseignement militaire

Le renseignement extérieur comme soutien de l'action internationale de la France

Claude Silberzahn, ancien directeur général de la sécurité extérieure

#### Après-Midi

### La nécessité d'un encadrement juridique

sous la présidence du Pr Olivier Gohin, Université Paris 2

Les besoins juridiques des services et de leur personnel Général (cr) Dominique Champtiaux, ancien directeur de cabinet de la DGSE,

Inspecteur général (h) Jean-François Clair, ancien directeur adjoint de la DST

Les enjeux de la "judiciarisation" du renseignement

Michel Debacq, magistrat

#### L'exigence d'un contrôle politique

sous la présidence du Pr. Sébastien Laurent, Université Bordeaux 4

La longue résistance à la mise en place d'un contrôle parlementaire

Charlotte Lepri, chercheuse à l'IRIS

Les perspectives pour un véritable contrôle politico-administratif

Floran Vadillo, docteur en sciences politiques, IEP Bordeaux

Rapport de synthèse : Pr. Bertrand Warusfel

inscription: maryse.lesne@univ-lille2.fr

En partenariat avec le Centre Montesquieu de Recherche Politique



et le soutien de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense (AFDSD)

(Université Montesquieu – Bordeaux IV)

pour plus d'informations : http://crdp.univ-lille2.fr/manifestations/

■ Le 9 avril, à Paris (École militaire)

Rencontre / débat autour de : La prison, une nécessité pour la République

# Pierre Victor Tournier

Auteur de

### LA PRISON

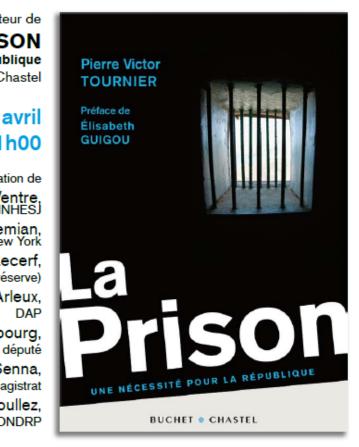
Une nécessité pour la République paru aux Editions Buchet Chastel

### Le mardi 9 avril de 18h30 - 21h00

Avec la participation de André-Michel Ventre, directeur de l'INHESJ Lila Kazemian, sociologue, New York Jean-René Lecerf, sénateur (sous réserve) Julien Morel d'Arleux. Dominique Raimbourg,

> Eric Senna, magistrat

Christophe Soullez, chef de l'ONDRP



### **Ecole Militaire**

1 Place Joffre Paris 7ème, Amphi De Bourcet

Inscription obligatoire: pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

Rappel : la lettre d'information de PV Tournier : Arpenter le champ pénal

Pour s'y abonner : pierre-victor.tournier@wanadoo.fr

### ■ Les archives communistes de la Vienne : premières recherches

La fédération communiste de la Vienne conserve à Poitiers de très riches archives, probablement les plus remarquables parmi celles des formations politiques de la région Poitou-Charentes.

Ce fonds, dont la constitution fut entamée dès les derniers jours d'août 1944 rassemble près de 450 cartons, soit plus de 40 mètres linéaires. Il comporte quelques documents plus anciens, datant de la fin des années 1930 et du début de la décennie suivante. Enrichi au fil des années et à travers l'activité militante, il offre une très large diversité de documents : procès-verbaux de réunion, courriers et bulletins internes, questionnaires biographiques, feuilles d'entreprises, pièces comptables... sans parler d'une immense quantité de tracts et de journaux. Il renferme un échantillon de pièces touchant à la vie nationale du PCF comme à son activité locale de façon plus générale et offre aux chercheurs une documentation qui complète l'étude de la presse d'opinion ou des journaux quotidiens, des archives administratives et spécialement des archives de police.

Un inventaire couvre la totalité des documents disponibles jusqu'à l'an 2002.

Ces archives témoignent de l'implantation contrastée du communisme. La Vienne, département rural, comptait quelques entreprises industrielles, notamment à Châtellerault avec la Manufacture d'armes où travaillèrent près de 2 000 ouvriers et où l'assise du PC fut importante. Autour de Lencloître, en Chauvinois et dans le Montmorillonais, l'implantation militante se fit dans un tissu de moyennes entreprises autant que sur la base de la crise de la propriété agricole familiale. Enfin, à travers son université, Poitiers a toujours compté une population d'étudiants et d'enseignants potentiellement attirés par les idées révolutionnaires.

Dans le cadre de l'achèvement de l'inventaire et de manière à présenter les recherches menées au cœur de ces archives, le Criham organise une journée d'études le vendredi 10 mai 2013 à Poitiers qui sera l'occasion de présenter les plus récents travaux réalisés à l'aide de ces archives et une première édition imprimée de l'inventaire du fonds de la fédération de la Vienne (1944- 2002). Cet outil, bientôt en ligne, permettra de faire découvrir les richesses de ces documents à un plus vaste public, professionnel des archives et jeunes chercheurs.

■ Call for papers : Colloque Milano, 11/13 septembre 2013 :

# "Police corps and territorial control: an enquiry on discontinuities"

As a final event, in order to bring to conclusion our research project (Prin 2009) by the title: "Territorial discipline and identity: statutes, corporations and institutions (XVIIth – XXth centuries)", we are planning a plenary conference to be held on the oncoming September 11/13th, and to be hosted in the convent of the "Annunciata" Virgin in Abbiategrasso (province of Milan).

The central theme, which has been at the basis of the entire project, is how to control the territory and the population inhabiting it. The function of policing has been here interpreted in the broadest possible sense: as the whole range of activities directed both to defence against crime, and to control of the territory. Such activities may present themselves under a great number of different forms, depending on a variety of factors: natural context, local traditions, necessity, and, obviously, government choices.

Thanks to our very broad perspective, unencumbered by rigidly insititutionalized models, we will be able to expand freely our analysis, moving beyond the chronological limits which had been specified in the original project. If we move in the longue durée, we shall be able to study how the various police corps have taken up very different forms and exercised their functions in many different ways in controlling the territories and the inhabitants they have been intended to protect. And this will be possible without losing sight of our general problems and of the specific questions that such variations pose.

Within such a broad context, our project will concentrate specifically on discontinuities, points of change and rupture. Research studies on the police corps have been mostly concerned on underlining their common characters, rather than on pointing at their differences. In our next meeting, on the contrary, we propose to bring under the limelight such moments of transitions, as may have produced significant transformations in the ways of policing. We may concentrate either on chronological ruptures, or on specific events; we may signal either the enactment of specific legislative innovations or the birth of new armed corps; again, we may choose territorial fractures or the elaboration of new projects and proposals; we may look either to the implementation of new technical solutions or to the opening up of new spaces for intervention — and so on. What really matters is that, whichever

discontinuity we may identify and analyze, it will be a real discontinuity, endowed with such an evident force of transformation and change, as to have left important traces, either on a specific territory or on a specific period of time.

The longue durée we mean to embrace includes the whole period from the Middle Ages to the present.

## TRA POLIZIE E CONTROLLO DEL TERRITORIO: ALLA RICERCA DELLE DISCONTINUITA'

A chiusure del progetto di ricerca (Prin 2009) "Disciplina del territorio e identità: norme, corpi e istituzioni (XVII-XX secolo)" si propone per i prossimi 11/13 settembre 2013 un convegno nella sede del convento dell'Annunciata ad Abbiategrasso (Mi).

Il tema, che ha fatto da quadro dell'intero progetto, rimanda allo studio del controllo del territorio e delle popolazioni. Il policing viene inteso nella sua forma più ampia, come attività di difesa dalla criminalità e di controllo del territorio, capace di configurarsi in forme diverse a seconda dei contesti ambientali, delle tradizioni locali, delle necessità e, naturalmente, delle scelte governative.

Questa prospettiva ampia, libera da rigidità modellistiche e istituzionali, consente di proiettare l'analisi anche al di là dei limiti cronologici indicati nel titolo del progetto. Infatti sul lungo periodo, mantenendo sempre chiaro l'ordine dei problemi e delle domande che vengono poste, si possono studiare forme e strumenti di esercizio della polizia, di controllo del territorio e delle popolazioni che lo abitano, tra loro anche molto diversi.

Restando all'interno di tale quadro, l'attuale progetto muove alla ricerca delle discontinuità. In prevalenza gli studi sulla polizia hanno mirato a rilevare i tratti comuni piuttosto che le differenze. In questa occasione, invece, si vogliono mettere in luce momenti e passaggi che possano aver dato luogo a modificazioni significative nell'esercizio del policing. Si fa riferimento a scansioni cronologiche oppure a specifici avvenimenti, a decisioni di carattere normativo oppure alla formazione di nuovi corpi armati, a fratture territoriali oppure alla presentazione di progetti e proposte, all'applicazione di soluzioni tecniche innovative o all'apertura di nuovi ambiti di intervento e così via. L'importante è che le discontinuità evidenziate siano effettivamente state in grado di lasciare tracce importanti, per un determinato territorio o per una specifica epoca.

Il lungo periodo cui si fa riferimento va dal medioevo all'età contemporanea.

### Livio Antonielli e Stefano Levati

### 3. Expositions, festivals...

### Aux AD de Seine-Saint-Denis

### Résistants (1940-1944).

### Photographies des graffiti du fort de Romainville

Inauguration LE 10 AVRIL 2013 A 17h30

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, 18 avenue du Président Salvador-Allende 93000 Bobigny. Tél : 01 43 93 97 00, email : <u>dsa@cg93.fr</u> site : archives.seine-saint-denis.fr

Depuis de nombreuses années, le Département de la Seine-Saint-Denis est attentif à la préservation du patrimoine de la Seconde Guerre mondiale et à la diffusion de sa connaissance historique auprès du public. Le livre *Graffiti de Résistants. Sur les murs du fort de Romainville (1940-1944)* de Thomas Fontaine, Sylvie Zaidman et Joël Clesse, paru aux éditions Libel en 2012 a montré la richesse d'un matériau discret et fragile. Cet ouvrage a permis de redimensionner l'histoire de la répression de la Résistance du niveau local à l'échelle nationale.

L'exposition Résistants (1940-1944). Photographies des graffiti du fort de Romainville proposée par les Archives départementales fait écho à l'ouvrage. Elle présente des photographies du fort, situé sur la commune des Lilas, resté presqu'en l'état mais difficilement accessible au public, et des inscriptions et dessins sur les murs de la casemate n°17.

Eclairés par l'analyse historique, les graffiti retrouvent un sens. Ils redeviennent le message émouvant de femmes et d'hommes, laissant une marque de leur passage en ce lieu avant de braver le destin que leur réservent les autorités allemandes.

La campagne photographique menée par le Département de la Seine-Saint-Denis permet de conserver la trace de ces graffiti et de les montrer aujourd'hui au public.

Au MAHJ (Musée d'Art et d'histoire du Judaïsme)
 <a href="http://www.mahj.org/fr/index.php">http://www.mahj.org/fr/index.php</a>
 Hôtel de Saint-Aignan, 71 rue du temple, 75003 paris

### Tél. 01 53 01 86 53

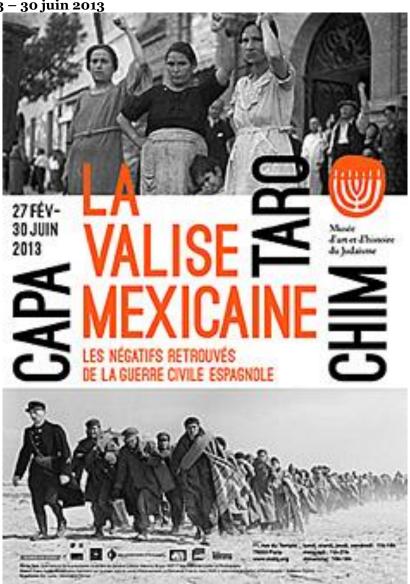
Une exposition exceptionnelle jusqu'au 30 juin...

## La Valise mexicaine

Capa, Taro, Chim

Les négatifs retrouvés de la guerre civile espagnole

27 février 2013 – 30 juin 2013



Robert Capa

Exilés républicains marchant sur la plage vers un camp d'internement

Le Barcarès, France, mars 1939

©International Center of Photography / Magnum.

Collection International Center of Photography

La légendaire valise de Robert Capa, contenant des négatifs de la guerre d'Espagne, était considérée comme perdue depuis 1939.

Miraculeusement retrouvés il y a quelques années au Mexique, ces documents, restitués à l'ICP (International Center of Photography) en 2007, ont fait l'objet d'une exposition présentée à New York en 2010, puis aux Rencontres internationales d'Arles en 2011. Après l'Espagne (Barcelone, Bilbao et Madrid), l'exposition La Valise mexicaine est présentée pour la première fois à Paris, au MAHJ, dans une nouvelle scénographie conçue par Patrick Bouchain.

L'annonce officielle en 2008 de la redécouverte de cette valise, dont la trace avait été perdue depuis 1939, a provoqué un engouement considérable dans l'univers du photoreportage et de la recherche historique.

Après plus de soixante-dix années de pérégrinations rocambolesques et de péripéties diverses, la « valise », composée en fait de trois boîtes de rouleaux de pellicule soigneusement classés, révélait son extraordinaire contenu : près de 4500 négatifs d'images de la guerre civile espagnole, prises entre 1936 et 1939 par **Robert Capa**, mais aussi par sa compagne **Gerda Taro**, tragiquement disparue en 1937 pendant la bataille de Brunete, et par **David Seymour**, dit **Chim**.

Une manne de documents en très bon état de conservation et, pour une large part, totalement inédits, déployant le panorama détaillé d'un conflit qui a changé le cours de l'histoire européenne. On y trouve également les images du photographe et ami Fred Stein représentant Taro – des images qui sont devenues, depuis la mort de la jeune femme, intimement liées à celles de la guerre elle-même.

D'un exceptionnel intérêt documentaire, ces films et clichés racontent aussi l'histoire de trois célèbres photographes juifs, totalement investis dans la cause républicaine, qui, au prix de risques considérables, ont jeté les bases de la photographie de guerre actuelle et donné ses lettres de noblesse au photoreportage engagé.

Portraits, scènes de combat, images rappelant les effets terribles de la guerre sur les civils : si certaines de ces œuvres nous sont déjà familières grâce à des tirages d'époque ou des reproductions, les négatifs de la valise mexicaine, présentés ici sous la forme de planches-contact agrandies, dévoilent pour la première fois l'ordre de la prise de vue, ainsi que certaines images totalement inédites.

Publiée chez Actes Sud, l'édition en deux volumes de *La Valise mexicaine* – sous la direction de **Cynthia Young**, ICP,New York – présente l'intégralité des films miraculeusement retrouvés, ainsi que des

documents d'époque, des textes et des analyses critiques rédigés par les meilleurs spécialistes.

Une exposition réalisée par l'International Center of Photography de New York.

 5e Festival du film policier de Beaune (3-7 avril) est consacré à Rome et Naples



HOMMAGE A DAVID LYNCH



### 4. Thèses et HDR

Fabien Jobard, soutiendra à soutenu son HDR en science politique, le 29 mars...

Sujet : Police et science politique. Approches empiriques

Jury: Pascale Laborier (U. Nanterre), Patrick Le Galès (directeur de recherche, IEP), Peter Manning (U. Northwestern), Hans-Peter Müller (Humboldt Uni Berlin), Paolo Napoli (EHESS)

La présentation publique aura lieu le 29 mars 2013 à 9 h 30 salle de réunion, au 3ème étage, 199 boulevard Saint-Germain, Paris 7e

http://www.sciencespo.fr/ecole-doctorale/en/node/592

# 5. Quelques nouvelles du présent

# ■ Polémique autour de la rémunération des policiers et gendarmes

(acteurspublics.com, le 19/03/2013)

Dans un rapport sur les rémunérations des forces de l'ordre, la Cour des comptes pointe un coûteux système de mesures catégorielles instauré par le ministère de l'Intérieur depuis 2004. Les effets risquent de s'en faire encore ressentir cette année malgré le tour de vis budgétaire.

Entre 2006 et 2011, les effectifs de sécurité, policiers et gendarmes, ont baissé de 3 %, soit respectivement 3 000 emplois dans la police, et plus de 4 000 dans la gendarmerie. Malgré cette baisse, conséquence du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, les rémunérations de ces quelque 240 000 agents ont, elles, continué à progresser à raison de 10,5 % dans la police et de 5,1 % dans la gendarmerie. En 2011, les dépenses au titre des salaires versés à ces deux catégories de personnels se montaient à 14,5 milliards d'euros, soit 12 % du total des salaires versées aux agents de l'État.

Pour la Cour des comptes, qui fournit ces chiffres dans un rapport (<u>(cliquez ici pour le consulter)</u>) consacré aux rémunérations, publié le 18 mars, la raison est d'abord à rechercher dans la transformation qui s'est opérée dans la répartition des effectifs. Du côté de la police, cela s'est appelé la réforme "corps et carrières". Lancée en 2004, cette réforme a eu un triple effet : réduction des effectifs de gardiens de la paix, développement de l'encadrement intermédiaire et réduction forte de l'encadrement supérieur. Dans la gendarmerie, l'opération, qui avait pour nom de code "Pagre", pour plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées, avait un objectif

bien différent. Il s'agissait au contraire de renforcer l'encadrement supérieur en abaissant le volume de sous-officiers de grade intermédiaire. Menées parallèlement, ces deux réformes avaient pour but de faire se rapprocher ces deux corps d'agents, civil d'un côté et militaire de l'autre, pour tendre vers ce que l'on appelle la "parité", ce qui s'est traduit pour les deux forces par des mesures catégorielles.

### Une stratégie coûteuse

Selon la Rue Cambon, ces mesures catégorielles ont entraîné une dépense, au cours de la période 2008-2011, de 166 millions d'euros pour les gendarmes, contre 284 millions d'euros, du fait notamment d'un meilleur taux d'encadrement, dans la police. Ainsi, rien que pour la police, ce sont 460 millions d'euros qui ont été déboursés au total par le ministère depuis 2004. Un coût qui a eu pour effet d'annuler les réductions tirées de la baisse des effectifs, d'autant que dans le même temps, l'impact budgétaire s'est alourdi du fait de la prise en compte d'un autre facteur pour le moins pernicieux : le fameux GVT (pour glissement-vieillesse-technicité). Coût supplémentaire : 101 millions d'euros en 2011.

Au total, l'ensemble de ces mesures fait que policiers et gendarmes ne seraient pas à plaindre. La Cour, qui s'est permis une petite comparaison, relève que les gradés et gardiens ainsi que les sous-officiers de gendarmerie sont en moyenne mieux rémunérés que les autres fonctionnaires de catégorie B dans le reste de la fonction publique.

### Déblocage de la réserve de précaution

Or, pour faire face à cette progression salariale, le ministère a dû obtenir le déblocage de la réserve de précaution, et ce en dépit de l'augmentation des crédits de base en lois de finances! Et ce n'est pas tout, pour payer ces agents, l'État a même dû abonder les crédits "police". De quoi faire s'étrangler les magistrats de la Cour des comptes, qui ont mis à jour des décrets de virement et d'avance pour 20 millions d'euros en 2009, 115 millions en 2010 et 34,9 millions en 2012.

Face à ces tours de passe-passe, la Rue Cambon appelle aujourd'hui à "une pause", qui "paraît devoir s'imposer compte tenu de l'arrêt annoncé des suppressions d'emplois". Une pause que le syndicat Unité-SGP Police rejette en bloc, soulignant que "leur traitement est la reconnaissance de la nation à la dangerosité et à la pénibilité de leur métier". De son côté, le syndicat Synergie préfère voir le verre à moitié vide et cible sur son site Internet "le blocage depuis 2010 du point d'indice".

Selon la Cour des comptes, pour l'année 2013, l'Intérieur devra encore débourser 29,3 millions d'euros pour couvrir les mesures catégorielles dans la police et 31,5 millions d'euros pour celles des gendarmes.

**Xavier Sidaner** 

### **■ OIPC - Interpol**

Mireille Ballestrazzi, inspectrice générale, directrice centrale adjointe de la PJ a été élue, à la présidence de l'OIPC - Interpol, en novembre 2012 à Rome. Avant elle, cinq policiers français ont occupé le poste de secrétaire général d'Interpol : Louis Ducloux (1946-1951), Marcel Sicot (1951-1963), Jean Népote (1963-1978), André Bossard (1978-1985) et Yvan Barbot (1988 à 1992).

### ■ Valls, Bauer, Fouks : le pacte de Tolbiac

LE MONDE | 26.11.2012 à 14h19• Mis à jour le 28.11.2012 à 19h04 Cet article de novembre 2012 a pu vous échapper.

Il n'a rien perdu de son actualité alors que le « seul professeur de criminologie français\* » qui enseigne jusqu'à New York et Shanghai (mais dans un souci d'objectivité la 4e de couverture aurait pu également préciser qu'il s'agit sans doute du seul professeur sans doctorat, imposé par le ministre contre les instances scientifiques...) vient de publier un *Dictionnaire amoureux du crime* (sic) et que son meilleur ami a repris Place Beauvau le rôle et le costume de Claude Guéant ...

http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/11/26/valls-bauer-fouks-le-pacte-detolbiac 1795920 823448.html

\*À propos de criminologie, on lira ci-dessous quelques extraits de l'état des réflexions de la CONFÉRENCE PLURIDISCIPLINAIRE DES DIRECTEURS DE CENTRES DE RECHERCHE ET DE DIPLÔMES EN CRIMINOLOGIE

NB: On notera que l'Histoire semble laissée hors champ (?!) alors même que les criminologues décidément omniscients ne s'interdisent pas des recours et usages dont on pourrait juger qu'ils sont parfois surprenants ou approximatifs et on observera que certains attendus du texte traduisent une forte réaction à la tentative de passage en force pour la création d'une section criminologie au CNU. Ce que le promoteur et bénéficiaire prévu (le seul professeur de criminologie français) dénoncera sans nul doute comme un nouvel exemple de la « détestation universitaire ».

La CONFERENCE PLURIDISCIPLINAIRE DES DIRECTEURS DE CENTRES DE RECHERCHE ET DE DIPLOMES EN CRIMINOLOGIE a tenu le 28 janvier 2013, à l'Université de Cergy-Pontoise, une assemblée scientifique, composée de représentants du droit pénal et de différentes sciences de la société et du psychisme. À l'issue de cette journée, le Mémorandum suivant a été élaboré :

Les directeurs de centres de recherche et de diplômes en criminologie, soussignés,

Vu le rapport remis au Président de la République et au premier ministre en 2008 relatif « à la formation et à la recherche stratégique » (dit rapport « Bauer »), Vu le rapport de la Conférence Nationale de Criminologie établi pour Madame le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en juin 2010 (dit rapport « Villerbu »),

Vu le rapport d'étape du comité de suivi pour la mise en place du rapport Villerbu, préconisant la création d'une section du Conseil national des universités intitulée « criminologie, diplomatie, polémologie, stratégie » (dit rapport « Vallard »), Vu l'arrêté 6 août 2012 modifiant l'arrêté du 2 mai 1995 fixant la liste des groupes

et des sections ainsi que le nombre des membres de chaque section du Conseil national des universités et annulant la section 75 intitulée « criminologie »,

Vu l'ordonnance du Président de la 4ème sous-section de la section du contentieux du Conseil d'Etat n°358844, du 24 octobre 2012, donnant acte du désistement, enregistré le 30 août 2012, du recours de M. X. Pin et autres contre l'arrêté du 13 février 2012 du ministre de l'enseignement et de la recherche fixant la liste des groupes et sections ainsi que le nombre des groupes de chaque section du Conseil national des universités et l'arrêté du 13 février 2012 fixant les modalités de rattachement à la section criminologie du conseil national des universités,

Considérant que l'Université et les Grandes écoles professionnelles françaises, œuvrant dans le champ pénal (ENM, ENAP, ENSP, ENSPJJ, Ecole des douanes, Ecoles de la gendarmerie nationale, Ecole nationale des greffes, Ecoles des avocats, etc.), produisent ou diffusent en toute indépendance des savoirs dans le domaine de la criminologie,

Considérant que les universitaires et les chercheurs du CNRS et des autres établissements publics de recherche (INSERM, INED,...) ne sont pas les seuls à produire des connaissances en criminologie, mais que celle-ci se nourrit aussi de l'expérience et des pratiques des acteurs de la sécurité, de la justice, du soin et du travail social,

Considérant néanmoins que les formations françaises portant la mention « criminologie » ou la mention d'une déclinaison de la criminologie manquent de lisibilité et que l'offre de formation est confuse,

ont convenu ce qui suit:

### Article 1. Définition de la criminologie

- 1.1. La criminologie désigne l'étude scientifique du phénomène criminel et des réponses que la société lui apporte ou pourrait lui apporter.
- 1.2. La criminologie n'est pas une discipline à part entière mais un champ d'étude au carrefour de plusieurs disciplines ou groupes de disciplines relevant du droit, des sciences de la société, des sciences médicales et du psychisme, de la police scientifique et technique et de la philosophie.
- 1.3. La criminologie, dans sa diversité, participe des sciences appliquées.
- 1.4. La criminologie offre des connaissances sur phénomène criminel nécessaires à l'élaboration, l'amélioration ou l'abrogation des normes pénales.

Article 2. Désignation des chercheurs, enseignant-chercheurs ou praticiens œuvrant dans le domaine de la criminologie

- 2.1. Pour des raisons épistémologiques, le métier de « criminologue » n'existe pas en France, même si de nombreux métiers sont concernés par la criminologie.
- 2.2. Le titre de « criminologue » ne peut être qu'une qualité accessoire susceptible d'être utilisée pour désigner un chercheur, un enseignant-chercheur ou un praticien œuvrant dans le domaine de la criminologie. Le cas échéant, ce titre peut être accolé à une qualité principale correspondant à une formation primordiale, comme par exemple : juriste-criminologue, médecin-criminologue, économiste-criminologue, socio-criminologue, psycho-criminologue, démographe-criminologue, etc.
- 2.3. Nul ne peut se prétendre enseignant et/ou chercheur en criminologie s'il n'a pas été reconnu par ses pairs dans une discipline principale et s'il ne justifie pas d'une culture minimum dans d'autres disciplines s'intéressant au phénomène criminel.

### Article 3. Recherche en criminologie

- 3.1. La recherche en criminologie, comme toute recherche scientifique, suppose l'indépendance et le désintéressement.
- 3.2. La recherche en criminologie ne se confond pas avec l'expertise criminologique.
- 3.3. La recherche en criminologie peut être empirique et/ou théorique ; elle suppose observation, descriptions quantitatives et/ou qualitatives, réflexion, analyse, valorisation et débat au-delà des cercles académiques.

### Article 4. Formation et diplômes en criminologie

- 4.1. L'enseignement de la criminologie est une action collective, pluridisciplinaire et/ou interdisciplinaire.
- 4.2. L'enseignement de la criminologie, comme tout enseignement de niveau universitaire, ne saurait être détaché de la recherche en criminologie
- 4.3. Les diplômes portant la mention « criminologie » ou la mention d'une déclinaison de la criminologie (psycho-criminologie, sociologie criminelle, sociologie pénale, victimologie, pénologie, etc.) devrai[en]t comporter une part significative d'enseignements relevant de la discipline principale de rattachement et une part non moins significative d'enseignements relevant d'autres matières du champ criminologique. Si le droit pénal n'est pas la discipline principale de rattachement, un enseignement en droit pénal devra être dispensé.
- 4.4. Les diplômes portant la mention « criminologie » ou la mention d'une déclinaison de la criminologie peuvent être des diplômes universitaires (DU) ou des diplômes nationaux. Dans ce dernier cas, ils doivent être de niveau master.

### Article 5. Aptitude des enseignants en criminologie

- 5.1. Les enseignants intervenant dans une formation en criminologie doivent être titulaires d'un doctorat dans une discipline principale et/ou attester d'un nombre significatifs de travaux de recherche en criminologie, évalués par leurs pairs.
- 5.2. Les enseignants intervenant dans une formation en criminologie peuvent aussi être des acteurs de la sécurité, de la justice, du soin et du travail social attestant d'une expérience durable et constante dans le suivi et le traitement du phénomène criminel.
- 5.3. En l'état actuel des réflexions, la création d'un doctorat en criminologie ne se justifie pas. En revanche, une valorisation des recherches doctorales en criminologie serait souhaitable sous la forme d'une éventuelle option ou spécialité « criminologie » attachée à un doctorat universitaire dans les disciplines concernées (01 : droit privé et sciences criminelle ; 04 : sciences politiques ; 16 : psychologie ; 19 : sociologie, démographie ; 20 : anthropologie, etc.).
- 5.4. Cette valorisation mériterait de faire l'objet d'une réflexion impliquant le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Conférence permanente du Conseil national des universités (CNU) et la Conférence de directeurs de centres de recherche et de diplômes en criminologie. L'une des pistes de réflexion peut être la création de sections mixtes du CNU, pouvant être saisies par des docteurs (qualification) ou des enseignant-chercheurs (avancement) s'estimant à l'interface des sections existantes.

# ■ Actualité et criminologie (suite) La dernière livraison de *Délinquance*, *justice et autres questions de société*

(Numéro 87, du 26 mars 2013)

contient quelques articles et polémiques qui intéresseront les amis de la police :

<u>Articles</u> (à consulter en cliquant <u>ici</u>):

- \* Laurent Mucchielli France orange mécanique : une liste de faits divers en guise d'argumentation
- \* Mohamed Bensaada Marseille : chronique des jours de sang
- \* Antoine Bevort Le CNAM, une loge de choix pour la criminologie d'Alain Bauer ?

### Actualité des livres et des revues

\* Criminologie, par Patrick Morvan, Lexis Nexis, 2013 (voir ici).

\* Les crimes invisibles : délits contemporains, dénonciation et temps de réaction, par Louise Fines, Montréal, éditions Liber, 2013 (voir <u>ici</u>).

### 6. Archives, Internet et autres lieux...

Décret n° 2013-231 du 19 mars 2013 relatif au commandement de la gendarmerie prévôtale et à la brigade de recherches prévôtales

Décret n° 2013-231 du 19 mars 2013

■ Un outil qui pourra rendre de grands services aux étudiants, aux chercheurs, voire aux « amoureux » du crime (et des peines ?) : L'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire et plus précisément son Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines édite une Lettre d'information <a href="http://www.enap.justice.fr/files/lettre\_crhcp\_18\_mars2013.pdf">http://www.enap.justice.fr/files/lettre\_crhcp\_18\_mars2013.pdf</a>
à laquelle on peut s'abonner.

Dans la dernière livraison, vous découvrirez de nouveaux documents dans une bibliothèque numérique qui compte près de 11 500 références.

■ « Paris est un leurre : archives de la Grande-Guerre et archéologie urbaine ».

Xavier Boissel (écrivain), Didier Vivien (photographe) et Gaspard Vivien (étudiant en architecture) sont retournés sur les lieux d'un faux-Paris lumineux imaginé dans la campagne parisienne par l'ingénieur Fernand Jacopozzi et l'Etat Major français en 1917 pour piéger les bombardements nocturnes allemands. Une exposition originale (au titre pas très explicite) sur un aspect méconnu de la guerre 14-18

http://centenaire.org/fr/tresors-darchives/photographie/paris-est-un-leurre

■ Un site que les historiens connaissent bien, mais que les amis venus d'autres horizons découvriront avec intérêt : la galaxie des « Clionautes » et le H-français

Pour accéder au portail des clionautes avec veille éditoriale, recensions de livres, partie universitaire destinée aux classes préparatoires, etc :

http://www.clionautes.org/

http://clio-cr.clionautes.org/

http://clio-prepas.clionautes.org/

Pour le H-Français (messagerie francophone au service des enseignants, professionnels et amateurs d'Histoire et de Géographie depuis 1997qui relie quotidiennement plus de 1300 professeurs d'Histoire-Géographie, mais ne leur est pas réservée) :

http://www.h-net.org/~francais/

http://www.h-net.org/lists/subscribe.cgi?list=H-Francais

Le Centre Interuniversitaire d'études "Le polizie e il controllo del territorio" (Universités de Milan, Gene, Bergamo, Siena, Pise, Naple, Messine) a ouvert un site:

www.cepoc.it

■ Varsovie d'avant la Seconde guerre mondiale reconstruite en 3D

http://www.liberation.fr/monde/2013/03/25/varsovie-d-avant-la-seconde-guerre-mondiale-reconstruite-en-3d 891028

Varsovie, ville anéantie pendant la Seconde guerre mondiale, rebâtie par la suite et vivant un nouvel essor depuis la chute du communisme, a retrouvé son ancien charme de «Paris du Nord» grâce à une reconstruction cinématographique sophistiquée, tournée en trois dimensions.

A vol d'aigle perché dans les cieux ou de pigeon survolant la ville à quelques mètres de haut, du point de vue d'un passant ou d'un passager de tramway, le film «Varsovie 1935» invite le spectateur à parcourir les rues, les places et les parcs du centre de la ville, un monde complètement disparu, dont peu se souviennent encore.

«Ce travail est impressionnant. J'ai bien revu un bout de la rue où j'ai passé ma jeunesse», déclare à la sortie du cinéma Stefan Zoltowski, 84 ans, dont les parents étaient propriétaires d'un immeuble rue Zlota, en plein coeur de la capitale polonaise. La maison a été brûlée par les Allemands après l'Insurrection de Varsovie en 1944.

Tout autour, la ville a été détruite à près de 80%. Plus de 700.000 Varsoviens, sur 1,3 million en 1939, ont péri pendant la guerre.

Aujourd'hui, à l'endroit de la maison de M. Zoltowski s'élève un centre commercial jouxtant le «Palais de la culture», énorme bâtisse financée et construite par l'URSS dans le pur style stalinien au lendemain de la guerre. Ce bâtiment de 237 m de haut, l'immense place qui l'entoure et les gratte-ciel qui y ont poussé depuis vingt ans, ont bouleversé la structure ancienne du centre de Varsovie.

Il a fallu de longues fouilles sur internet, dans des albums de l'époque et dans les archives nationales pour trouver suffisamment de photos et de plans anciens de la ville.

Heureusement, les archives ont dévoilé leurs trésors, comme ces plans de la ville du début du XXe siècle réalisés sous l'œil du britannique William Heerlein Lindley, «un véritable chef d'oeuvre de cartographie et de géodésie», souligne Pawel Weszpinski, cartographe des Archives nationales.

Seules trois villes européennes à l'époque --Varsovie, Francfort et Hambourg-disposaient d'une documentation cartographique aussi exacte et complète, dessinée à une échelle aussi précise de 1:200. On y voit même chaque arbre représenté dans les proportions exactes.

Les registres commerciaux ont fourni des informations sur les noms de boutiques et de sociétés occupant les immeubles de la ville, ce qui a permis de reconstituer des panneaux publicitaires.

L'ensemble de données numériques réunies pour les besoins de ce projet de maquette de la ville en 3D se chiffrent à 12 téraoctets.

«Pour obtenir notre image en trois dimensions, au moment des rendus il a fallu une capacité de calcul énorme. Nous avons profité de serveurs de l'Institut polonais des recherches nucléaires et de ceux d'un centre de données en Chine. En Europe, personne n'a voulu nous aider, de peur de surcharger les serveurs», indique le réalisateur Tomasz Gomol.

La visite de la ville est rapide, elle ne dure que vingt minutes et laisse sur sa faim le spectateur qui ne peut s'arrêter un instant pour admirer la richesse du détail.

«Cet inconvénient disparaîtra prochainement, quand le film sortira en version DVD et Blue-ray», assure le réalisateur, en promettant une suite de la balade numérique à travers Varsovie de l'entre-deux-guerres.

Rayée de la carte de l'Europe pendant 123 ans, «la Pologne retrouve l'indépendance en 1918. Varsovie, réduit longtemps au sort d'une ville provinciale de l'Empire russe, redevient alors la capitale d'un pays et connaît un essor fulgurant, dans tous les domaines de la vie», raconte M. Maczewski. «Varsovie a alors la grande ambition de vite devenir une ville moderne», explique-t-il à l'AFP.

Elle se dote d'infrastructures, les voitures et les tramways apparaissent en grand nombre. La vie déborde dans ses rues.

Et «c'est cette vraie vie qui manque au film. Ce n'est, hélas, qu'une reconstitution...», regrette M. Zoltowski.

■ Vu sur le site (<a href="http://www.slhp-raa.fr/">http://www.slhp-raa.fr/</a>) de la Société lyonnaise d'histoire de la police :

### http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Vidocq\_article.pdf

L'étape lyonnaise : les premiers pas de Vidocq vers la police, après son évasion du bagne de Toulon.

### http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Boudier\_Martin.pdf

Figure de la police judiciaire lyonnaise, des années 1950-1970, René Boudier, policier à la Simenon, formait avec Léon Martin, un tandem légendaire...

### http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/capitaine\_Bernard.pdf

L'action dans la Résistance du capitaine Bernard de la gendarmerie du Creusot.

La sécurité alimentaire et des approvisionnements a toujours constitué une préoccupation des pouvoirs publics notamment sous l'Ancien Régime et au XIXe S. En témoigne « la police de la Boucherie » à Lyon dans les années 1800. <a href="http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/scandale\_viande\_cheval.pdf">http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/scandale\_viande\_cheval.pdf</a>

Recherche sur les personnes internées à la prison Montluc de Lyon portant sur les policiers, gendarmes, préfets, agents de préfecture, douaniers, magistrats et autres fonctionnaires internés :

 $http://www.slhp-raa.fr/progs/UpLoadPci/Internes\_de\_Montluc.pdf$ 

La « fusillade, du Cours du Sud », le 24 octobre 1943 à Villeurbanne :

http://www.slhp-

raa.fr/Photos/Fusillade 1943\_Villeurbanne Cours\_Sud\_230.pdf

http://www.slhp-

raa.fr/Photos/Fusillade\_1943\_Villeurbanne\_Cours\_Sud\_231.pdf

■ <u>Les Archives nationales du Sénégal</u> fêtent leur centenaire par un colloque : une occasion de saluer cette institution modèle...

### COMMEMORATION DU CENTENAIRE DES ARCHIVES DU SENEGAL



### Dakar, du 1er au 03 Juillet 2013

#### LE COMITE SCIENTIFIQUE

Dakar, le 13-03-2013

### APPEL A COMMUNICATIONS

La Direction des Archives du Sénégal, lieu de mémoire de la Nation par excellence commémore du 1er au 03 juillet 2013, le centenaire de la création des Archives. A cette occasion, elle organise un colloque international sur le thème : « Archives : Mémoire, Bonne gouvernance et Citoyenneté ».

Ce colloque fait suite à ceux organisés avec brio lors des célébrations du 75ème anniversaire des Archives en 1990, puis du centenaire de la création de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1995. Il a pour objectifs de contribuer à :

- vulgariser le rôle central des archives dans la gestion des affaires de l'Etat;
   notamment dans la recherche de transparence, gage de bonne gouvernance;
- vivifier la mémoire collective ;
- sensibiliser le citoyen sur l'importance des archives comme éléments de preuve et justificatifs de droits, mais surtout, sur la nécessité de les préserver.

Le thème retenu : « Archives : Mémoire, Bonne gouvernance et Citoyenneté » interpelle non seulement les professionnels des archives, mais aussi, toutes les catégories socioprofessionnelles. Cette rencontre se veut un cadre de dialogue, de partage d'expériences et d'échanges entre différents acteurs des archives, chercheurs, décideurs, représentants des institutions nationales et internationales, représentants du secteur privé et de la société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

La communauté scientifique en général, les professionnels de l'information documentaire en particulier et les citoyens dans leur ensemble sont invités à soumettre des propositions de communication sous forme de résumés dans l'un des sous thèmes suivants :

- Institutions (administrative, politique, militaire, etc.);
- Société et culture (archives, bibliothèques, enseignement, religion, art, identités) ;
- Politique (citoyenneté, démocratie, partis politiques, syndicats, etc.);
- Economie (agriculture, industrie, artisanat, travail, infrastructures, douane, etc.).

La date limite de soumission des résumés est fixée au vendredi 12 avril 2013, au choix, à l'une des adresses ci-après :

- 1- centenairearchives2013@gmail.com
- 2- centenairedesarchives2013@hotmail.com
- 3- centenairearchives2013@yahoo.fr

**Professeur Saliou MBAYE** 

Building Administratif, Avenue Léopold Sédar Senghor, Dakar (Sénégal)
Téléphone : Direction (221) 33 822 51 26 / 33 821 70 21. FAX : (221) 822 51 26, Email : pmarchi@primature.sn

### ■ Archives mises en ligne . . .

J'évoquais dans *la Lettre* précédente, l'origine d'un terme (révisionnisme) qui, loin d'être un défaut ou une insulte comme le croit le rédacteur spécialiste de l'histoire du blog de *l'Humanité*, est un honneur et un compliment pour un historien. Peu de jours après, je découvrais la mise en ligne du «fameux

« dossier secret » qui avait permis de condamner Dreyfus de façon inique et aux défenseurs de la Justice et de la Vérité de devenir les premiers révisionnistes en luttant pour la révision du dit procès...

Des archives en ligne, chez soi, un clic... de quoi donner (peut-être ?) le goût de l'archive à quelques historiens... mais soyons sérieux : rien ne remplace le contact direct – physique – avec les documents originaux car comme l'expliquerait mieux que moi le général André Bach auteur d'un ouvrage sur l'armée de Dreyfus et grand connaisseur du dossier (il a dirigé longtemps le SHD) : les 470 et quelques pièces du dossier contiennent et réservent bien des surprises quand on les voit de près !

En attendant et néanmoins, on découvrira avec intérêt et émotion les documents mis en ligne à l'adresse suivante :

http://www.affairedreyfus.com/p/dossier-secret.html#!/p/dossier-secret.html

### « Lyon, capitale de la Résistance »

Christophe Capuano a rendu compte (avec photos) de cette exposition évoquée dans *la Lettre* précédente, sur le site histoire@politique :

http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=1&rub=comptes-rendus&item=395

# 7. Postes, bourses et post doc...

### ■ Postdocà l'université de Liège :

http://www.ulg.ac.be/cms/c\_2797226/beipd-cofund-ipdmandats-de-postdoctorat-a-l-ulg-pour-docteursetrangers

### ■ Poste vacant en Norvège :

Vacancy: Senior Researcher on Defence and Military Concepts

The Norwegian Institute of International Affairs (NUPI) seeks to strengthen its research capacity on defence and military issues. We invite applicants for one temporary position (1.5 years, 2013-14, with possible extension) as senior researcher (PhD), beginning September 2013.

The person will be part of NUPI's security and defence research group, and is expected to contribute with relevant defence and military expertise. The successful candidate is also expected to participate in project acquisition efforts.

The successful candidate will join an international research and development programme called "Multinational Capability Development Campaign", which, amongst other things, develops concepts related to "Combined Operational Access". NUPI's tasks within this project are primarily related to studies on maritime operations and cybersecurity in operational planning. The project requires the ability to combine military-operational perspectives with more general insights into defence and security policy.

The successful candidate will conduct research and will be engaged in policy development in close cooperation with national authorities and international organisations. It is expected that the position will require extensive travelling and some programme management tasks.

Substantial and relevant experience may compensate for lack of required educational level (PhD).

For more details, see:

http://www.jobbnorge.no/job.aspx?jobid=92375

# 8. Archives de la préfecture de Police :

■ L'annonce dans la précédente *Lettre aux amis* (2°13/°3) du déménagement des Archives de la préfecture de Police a suscité une grande surprise, beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes dans la communauté des chercheurs qui fréquentent (et avec quels profit et intérêt) ces archives publiques qui illustrent à merveille le renouveau voire la révolution documentaire actuelle, à la source de ce révisionnisme qui agace tant les partisans d'une histoire momifiée et coulée dans le bronze des commémorations et des légendes... Comment, quand, dans quelles conditions... allait se réaliser cette opération délicate ? Pour quel lieu, quels locaux ? Cette annonce, ces questions... m'ont valu cette mise au point de Jean-Marc Gentil, responsable du patrimoine au cabinet du préfet de Police :

Monsieur le Professeur émérite et cher ami,

Je prends connaissance avec un intérêt constant des « lettres aux amis de la police » que vous avez la bienveillance de m'adresser régulièrement, ce dont je vous remercie.

Lors de la dernière livraison de cette missive, j'ai cependant été surpris de l'entrefilet qui annonce de manière un peu polémique le prochain déménagement des archives de la Préfecture de Police. Il me paraît opportun de vous apporter les précisions suivantes.

Depuis de nombreuses années, voire des décennies, chacun s'accorde à reconnaître que les conditions d'installation de nos archives étaient loin d'être optimales. Notamment, j'ai toujours été profondément inquiet tant des modalités de conservation que des conditions d'accueil des consultants et dès ma prise de fonctions j'ai obstinément mis en œuvre différentes actions destinées à améliorer ce contexte.

Pour la première fois dans toute son histoire, les archives de la Préfecture de Police ont ainsi bénéficié de l'affectation d'un conservateur en chef du patrimoine, de l'engagement d'un programme de numérisation et d'une convention sans précédent avec le service interministériel des archives de France.

Dans le même esprit mes collaborateurs et moi-même avons déployé une stratégie combative en vue d'obtenir un bâtiment à usage exclusif, dûment sécurisé, et qui offrira des modalités d'accueil plus agréables et fonctionnelles pour nos chercheurs. Les décisions obtenues enfin, sont le fruit d'un incessant travail de conviction des plus hautes autorités de la Préfecture de Police. Sans la respectabilité et la légitimité acquise à leurs yeux par le service de la mémoire et des affaires culturelles, dont les efforts de professionalisation sont aujourd'hui largement reconnus, cette perspective immobilière n'aurait pas été retenue.

Parmi les quelques 3 000 consultants que le service accueille chaque année, plusieurs ont été consultés qui n'ont pas exprimé d'objection à ce déménagement et cela d'autant moins que la future implantation, en lisière de Paris, se trouve à proximité des moyens de transports en commun et donc bien plus accessible que d'autres services analogues qu'ils fréquentent.

En outre, tout sera mis en œuvre afin que les opérations de déménagement soient aussi peu préjudiciables que possible à l'égard des chercheurs. Ils seront avisés, par un communiqué officiel, des périodes de fermeture partielle nécessaire à la préparation des fonds avant le transfert puis de la période de fermeture complète qui sera limitée au strict délai minimum indispensable.

Les références des séries qui seront momentanément non communicables seront portées à la connaissance des consultants par tous moyens utiles, dans le but de préserver le droit d'accès des consultants et de ne pas prendre au dépourvu les publications ou soutenances en cours.

Dans ce contexte, que de nombreux interlocuteurs considèrent comme un réel progrès, vous serez mieux à même de constater que ce transfert ne sera nullement une "tuile dure à digérer", et j'espère que les éléments d'analyse ci-dessus seront de nature à apaiser vos craintes.

Aussi vous serais-je reconnaissant, avec le souci d'objectivité que vous avez toujours démontré en votre qualité d'historien, de bien vouloir faire part de mes propos à vos lecteurs, au besoin en publiant le présent message in extenso.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Professeur émérite et cher ami, à l'assurance de ma considération la plus attentive.

### Ma réponse :

Cher Jean-Marc Gentil

Merci de ces précisions que je me ferai un plaisir (et non un devoir !) de publier dans la prochaine Lettre aux amis...

Permettez-moi néanmoins quelques remarques que je vous aurais faites si j'en avais eu l'occasion... avant de découvrir cette nouvelle.

Je fréquente les APP depuis 1983 : personne (j'ose l'écrire) n'en a autant fait la promotion et n'y a envoyé autant de chercheurs de toutes nationalités en 30 ans... Personne n'est plus soucieux que moi et de la sécurité des dépôts (combien de fois en ai-je parlé avec Claude Charlot) et du confort des lecteurs désormais trop (!) nombreux pour la salle de lecture et les locaux...

C'est pourquoi je suis si attentif au devenir des APP et si sensible au problème.

Je ne suis plus le seul...

Sans aucunement mettre en doute vos propos, personne parmi les lecteurs assidus que je connais, n'a été ni consulté, ni prévenu de ce déménagement.

Communication et concertation sont pourtant deux démarches enrichissantes et profitables... à toutes les parties.

Le lieu choisi, loin de toute zone inondable cette fois, peut être soumis à d'autres menaces et dangers : des « locaux de police », estampillés PP ont été l'objet de dévastations ou d'incendies qui auraient, pour les Archives, des conséquences autrement plus graves que pour un commissariat et que je n'ai pas besoin de détailler auprès de vous...

Je ne sais si cet aspect a été pris en compte dans la décision, mais nous aurions pu en parler avec vous dans une concertation ouverte...

Par ailleurs, nous avons (...) des étudiants ou doctorants qui vont être pénalisés par une fermeture (pour le déménagement) que faute d'avoir été prévenus, nous n'avons pu ni annoncer, ni prévoir, ni anticiper... et dont nous ignorons d'ailleurs encore la date et la durée. Si j'en juge par la douzaine de méls reçus depuis quelques jours, eux non plus ne figurent pas parmi les chercheurs consultés et prévenus... puisque tout le monde tombe de haut après mon annonce(...).

Une vingtaine d'universitaires me pressent de tenter une démarche auprès du préfet de Police et du cabinet (...) que puis-je leur répondre précisément ?

En vous remerciant par avance des précisions ou remarques que vous souhaiteriez faire passer auprès du public, des amis de la police et des visiteurs des archives, je vous adresse mes salutations les meilleures et mon souvenir le plus cordial.

### Ce à quoi J.-M. Gentil m'a répondu ceci :

Cher professeur,

Merci de votre prompte réponse

Tout ce que vous me signalez est déjà pris en compte et je souhaite vraiment apaiser vos craintes et celles de vos correspondants

S'agissant de la sécurité, plusieurs dispositifs très élaborés seront mis en œuvre (vous comprendrez que je ne puisse les détailler mais il y aura plusieurs protections croisées)

Nous avons presque tous les jours en ce moment des réunion techniques à ce sujet et cet aspect a été ma priorité absolue dès le départ

De même la signalisation du service lui-même sera broutements très prudente pour es;raisons que vous exposez et que nous avons bien anticipées

S'agissant des doctorants ou autres chercheurs vous pouvez leur faire savoir que nous publierons des communiqués qui indiqueront les périodes de fermeture partielle et la période de fermeture complète la plus courte possible, mais aussi les séries qui seront temporairement indisponibles

Tout cela sera indiqué en amont pour ne pénaliser qui que ce soit

Nous procéderons comme l'ont fait les AN pour leur transfert à Pierrefitte ou le MAE pour la Courneuve

En tout état de cause le transfert en se fera pas avant novembre 2013 Cela laisse tout le temps aux intéressés de nous interroger sur leurs problématiques particulières

Nous sommes vraiment animés d'un esprit de service public à l'égard de nos consultants avec tout cela comporte

Bien à vous

JM Gentil

On pardonnera la longueur de ces échanges, mais ils intéresseront, j'en suis certain, beaucoup de chercheurs et d'étudiants concernés. Des interrogations demeurent sur les locaux et leur aménagement dans le respect des normes, sur les modalités et la logistique d'un déménagement que (certes avec d'autres quantités !) les AN ont anticipé des années durant et opéré avec un personnel autrement plus important que celui des APP...

N'hésitez pas à poser les questions ou à donner vos avis à ce propos. Les prochaines *Lettres* se feront l'écho des avancées du projet et des débats et réactions suscités...

# That's all folks!/C'est tout pour cette fois ci...

# FAQ:

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

### Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette Lettre?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire!

## Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ Et apparemment pas un ami de l'humour non plus! Cette « Lettre » (dont le titre est inspiré de la rubriques « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX° siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !), la justice, le crime, le renseignement, la justice... Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

En revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La Lettre existe depuis 2008.

Pour consulter les Lettres des deux dernières années, il suffit d'aller sur le site CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :

http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia-police-gendarmerie/lettres-aux-amis-de-la-police

Pour les Lettres antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél.

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La Lettre ne fonctionnerait pas sans « information » ! ... Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») est une règle d'or !

Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » !!!!